



■■■■■ s'interroge sur l'éventuel impact des contraintes budgétaires imposées par le gouvernement sur la politique de recrutement, et sur la nécessité éventuelle de prioriser certaines fonctions. ■■■■■ confirme que les économies auront effectivement une incidence sur la politique de recrutement. Cependant, l'économie de 1,8 % sur la dotation n'aura pas l'impact le plus significatif sur la politique. Lors de la dernière réunion, il avait déjà été question d'un gouffre financier, ce qui empêchera probablement l'AFMPS de dépenser à l'avenir la totalité du montant budgétisé. Si aucune solution n'est trouvée à ce gouffre financier (ce qui reste pour l'heure incertain), il faudra réaliser une économie de 10 % sur le personnel, de manière directe ou indirecte. ■■■■■ fait savoir que c'est un point qu'il faudra suivre.

### 3) Évolution des recettes irrécouvrables :

■■■■■ passe en revue la présentation PPT.

■■■■■ se réfère à son intervention dans le PV du 28 mars 2025. L'évolution positive au fil du temps n'a pas encore été montrée dans cette présentation. ■■■■■ a ■■■■■ réalisé l'exercice et souligne qu'un montant de 8 millions € a été recouvré depuis novembre 2024. L'AFMPS a clairement rempli sa mission. ■■■■■ propose d'élaborer un tableau sur la base de la diapo 4, présentant la situation de départ en décembre 2024 et la situation le dernier jour de chaque mois. En décembre, il y avait par exemple 3 000 factures impayées datant de 2022. Il en reste à ce jour 1 900. Plus de 1 000 factures ont donc déjà été réglées. ■■■■■ répond ■■■■■ tiendra compte de sa remarque lors de la prochaine réunion et ■■■■■ présentera le tableau de cette manière. ■■■■■ ajoute qu'il est toujours regrettable que certaines factures ne soient pas réglées dans les temps. C'est néanmoins un message positif pour l'équipe.

Selon ■■■■■, la remarque de ■■■■■ est pertinente. L'équipe a été renforcée pour assumer cette tâche. Cela procure de la satisfaction aux collaborateurs de voir leur travail porter ses fruits.

■■■■■ souligne que ce sont toujours les mêmes qui ne paient pas, et que ce ne sont pas les pharmaciens. ■■■■■ se réfère aussi à la précédente réunion du 28 mars 2025, aux concepts de « matching » et de « dématching », et demande s'il y a du nouveau à cet égard. ■■■■■ répond ■■■■■ doit tout d'abord examiner le tableau, comme l'a suggéré ■■■■■. ■■■■■ analysera ensuite les chiffres avec son collègue. À la demande ■■■■■ de savoir si l'AFMPS est toujours en train de vérifier quelles firmes ont versé de l'argent sans aucune référence, ■■■■■ confirme.

■■■■■ signale que l'AFMPS n'a pour l'instant aucune idée de l'ampleur du problème. Deux firmes ont été identifiées. À la demande de ■■■■■ de savoir si l'Agence ne peut pas vérifier dans la provision si elle a été mal utilisée, ■■■■■ répond qu'elle a été utilisée dans le passé pour couvrir toute dette. Actuellement, nous recherchons une solution en collaboration avec le service juridique. Nous identifions aussi le nombre de firmes qui ont ou ont eu une provision.

■■■■■ conclut que les points concernant le « dématching » et la visualisation de l'évolution des factures impayées seront intégrés comme points d'action récurrents.

## **4. BUDGET 2026**

■■■■■ informe les membres à l'aide d'une présentation PPT.

La circulaire du SPF BOSA a entre-temps été reçue. Il s'avère en fin de compte qu'il s'agit respectivement d'une indexation de 1,3 % (frais de fonctionnement et investissements) et de 53 %

(cotisations de pension). Le budget est actuellement réajusté en fonction de ces paramètres définitifs.

■ se demande pourquoi aucun frais n'a été prévu pour 2026 pour la Bioplatform. La Bioplatform ne sera lancée qu'après l'été 2025. Il ne reste donc plus que 4 mois pour agir. Il pourrait donc y avoir des frais en 2026. ■ ajoute que les lois-programmes en cours d'élaboration auront aussi un impact sur la Bioplatform. ■ ■

■ fait référence à la ligne sur les arriérés de l'accord d'été et indique qu'il s'agit à la fois de recettes et de dépenses. C'est une opération neutre. ■ le confirme. La ligne porte sur le solde versé par l'État à l'Agence en fonction du nombre de dossiers CTR introduits auprès de l'AFMPS. Ce solde apparaît lorsque l'avance prévue par la loi ne suffit pas pour le nombre réel de dossiers introduits.

■ demande pourquoi les 7,1 millions € de la ligne sur les arriérés de l'accord d'été figurent dans un tableau des dépenses pour 2025. Il s'agit en effet d'une dépense en 2024, compensée par une recette avec un an de retard, donc en 2025. ■ confirme cette incohérence, mais précise que c'est toute la difficulté de l'application de l'article 20 de la loi sur la comptabilité de l'État. Pour l'instant, les montants ont été intégrés de cette manière dans le tableau. Nous allons nous concerter avec le SPF BOSA, ■ pour clarifier cela. Plusieurs autres discussions seront probablement menées aux niveaux politique et administratif. ■ pense que les choses pourraient être complètement résolues dans deux ans et que tous les montants seront mentionnés dans l'année concernée, mais l'AFMPS dépend actuellement des instructions administratives.

Après traitement des paramètres de la circulaire du SPF BOSA dans le Budget Master File (= BMF) pour 2026, il serait intéressant, d'après ■, pour les groupes de travail bilatéraux d'obtenir la fiche Excel du BMF pour voir comment l'AFMPS élabore le budget, en détail et en comparaison avec les années précédentes. ■ répond que cela se fera de la même manière que l'année dernière.

En outre, ■ souligne ■ s'est penché sur les chiffres du budget des années antérieures. En 2015, il s'élevait à 70 millions €. En 2018, il était de 86 millions €. En 2020, le budget atteignait 92 millions € et, en 2025, il s'élève à 141 millions €. ■ constate que le budget a doublé en 10 ans. L'Agence a assumé plusieurs tâches supplémentaires et fait du bon travail, mais la dotation n'a pas évolué en parallèle.

## 5. DIVERS

### 5.1 JOURNÉE DE L'AFMPS

En réponse à la question ■ qui se demandait si des informations sur la Journée Patients de l'AFMPS avaient été fournies lors de la plateforme de concertation « Dispositifs médicaux », ■ répond que l'organisation de l'événement est en cours. Une première concertation avec les représentants des patients a déjà eu lieu. Les membres seront informés lors de la prochaine réunion du Comité consultatif du 20 mai 2025. ■ peut néanmoins d'ores et déjà annoncer que l'activité aura lieu en novembre. La date a déjà dû être fixée en raison de la disponibilité des salles.

■ confirme aussi que la Journée Patients de l'AFMPS est en cours de préparation. N'ayant pas participé à la réunion de la plateforme de concertation « Dispositifs médicaux », ■ ne peut pas fournir des informations supplémentaires.

## 5.2 ÉVOLUTION DES KPI'S

Le suivi des KPI sera abordé en septembre 2025 (cf. liste d'actions). [REDACTED] demandent que les résultats soient présentés sous forme d'une présentation PPT et que les documents soient déjà transmis à l'avance. Les diapos de la DG PRE sur le rapport semestriel S2 2024 ont été fortement appréciées.

[REDACTED] clôt la réunion (à 15 h 23) et remercie tous les membres pour leur collaboration. La prochaine réunion du comité aura lieu le 27 mai 2025.